

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Le Point du Jour sur la commune principale de l'AIOT Le Point du Jour 49140 JARZE VILLAGES.

La référence de votre dossier est A-3-GHVR4NSVR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/01/2023 à 10h23 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- fermebiodupointdujour@gmail.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- fermebiodupointdujour@gmail.com (pour rappel, déclarant)
- thierry.perthue@pl.chambagri.fr (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18440135400057**

Organisme : **CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE**

Nom : **PERTHUE**

Prénom : **Thierry**

Fonction : **Organisme consulaire**

Adresse électronique : **thierry.perthue@pl.chambagri.fr**

Téléphone portable : **+(33) 661661649**

Personne morale

N° SIRET **38124187600014**

Raison sociale **GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DU POINT DU JOUR**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Le Point du Jour - JARZE

49140 JARZE VILLAGES

Signataire

Nom : **DINAN**

Prénom : **Emmanuel**

Qualité : **Associé Co-gérant**

Adresse électronique : **fermebiodupointdujour@gmail.com**

Téléphone portable : **+(33) 784537658**

Référent

Nom : **DINAN**

Prénom : **Emmanuel**

Fonction : **Associé co-gérant**

Adresse électronique : **fermebiodupointdujour@gmail.com**

Téléphone portable : **+(33) 784537658**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **fermebiodupointdujour@gmail.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Le Point du Jour**

Description des activités :

La déclaration s'inscrit dans le cadre de la création de deux constructions agricoles, qui font l'objet d'une demande de permis de construire : un hangar pour remisage du matériel agricole de l'exploitation et un hangar destiné au stockage des pailles et fourrages nécessaires à l'activité d'élevage de bovins constitué d'un troupeau de 70 vaches allaitantes maximum et de bovins d'engraissement. Les activités faisant l'objet d'un classement sont d'une part le stockage de fourrage et paille au titre des matériaux combustibles rubrique 1530) pour un volume de 3200 m³, et d'autre part l'activité d'engraissement de bovins pour maximum 95 bovins en présence simultanée répartis de la façon suivante : 25 génisses d'engraissement, 50 boeufs et 20 vaches de réformes à l'engraissement. L'élevage est certifié en agriculture biologique. La SAU de l'exploitation est de 263 ha. L'ensemble de fumiers produits sont des fumiers compact pailleux accumulés au moins 2 mois sous les animaux, et déposés au champs dans le respect de la directive nitrate.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Le Point du Jour

49140 JARZE VILLAGES

X : 457010

Y : 6721399

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|--------|---|---------------------------|--------|------------|
| 1530 | 2 | Dépôts de papiers, cartons ou analogues | Volume présent 3200 m3 | DC | |
| 2101 | 1-c | Elevage, transit, vente etc. de bovins | Nombre d'animaux 95 u | D | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **4500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Fumiers de bovins compact pailleux

Pacage

Nom exploitant

Numéro

049170287

GAEC DU POINT DU JOUR

îlot

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **263**

tous

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **13173**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **13173**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **13173**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **0**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Produits véto : M. Majewsky - Seiches sur le Loir Emballage plastiques : CAPL Baugé Cadavre d'animaux SIFFDA

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Autorisation Télédéclaration.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Extrait cadastre ICPE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan Masse_ICPE.pdf